

Norme ciment NF EN 197-5 : Présentation générale

Septembre 2021

Norme ciment : Partie 5 : Ciment Portland composé CEM II/C-M et Ciment composé CEM VI (Mai 2021)

Cette norme européenne publiée dans la collection AFNOR a pour but de spécifier les exigences relatives à deux nouveaux types de ciments, non couverts par la norme NF EN 197-1 (2011) et destinés à la préparation de béton, mortier et coulis :

- Ciment Portland composé CEM II/C-M
- Ciment composé CEM VI

Constituants

Les constituants principaux sont :

- Clinker Portland (K)
- Laitier granulé de haut fourneau (S)
- Pouzzolane naturelle et pouzzolane naturelle calcinée (P,Q)
- Cendres volantes siliceuses ou calciques (V,W)
- Schiste calciné (T)
- Calcaire (L,LL)
- Fumée de silice (D)

Composition

La norme définit les exigences, les spécifications, les constituants et les compositions :

- d'1 famille de CEM II/C : les CEM II/C-M
- de 4 familles de CEM VI : CEM VI (S-P), CEM VI (S-V), CEM VI (S-L) et CEM VI (S-LL)

Ciment Portland composé CEM II/C-M

Constituants principaux :

- Clinker : 50 à 64 %
- Toute combinaison de deux constituants autres que le clinker, choisis dans la liste des constituants agréés, à savoir : Laitier de Haut Fourneau, Fumée de silice, Pouzzolane (naturelle ou naturelle calcinée), Cendre volante (siliceuse ou calcique), Schiste calciné, Calcaire (L ou LL) : 36 à 50 %

Constituants secondaires : 0 à 5 %

Le nombre de constituants principaux autre que le clinker est limité à 2 et doivent être déclarés dans la désignation des ciments.

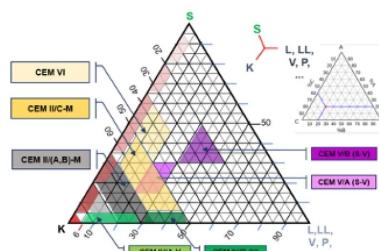
Ciment composé CEM VI

Constituants principaux :

- Clinker : 35 à 49 %
- Laitiers de Haut Fourneau : 31 à 59 %
- Autres constituants principaux :
 - CEM VI (S-P) : Pouzzolane naturelle : 6 à 20 %
 - CEM VI (S-V) : Cendre volante Siliceuse : 6 à 20 %
 - CEM VI (S-L) : Calcaire L : 6 à 20 %
 - CEM VI (S-LL) : Calcaire LL : 6 à 20 %

Constituants secondaires : 0 à 5 %

Les domaines d'existence de ces ciments sont représentés dans le diagramme triangulaire ci-dessous :



Exigences

Les ciments définis dans la norme doivent satisfaire aux exigences spécifiées dans la norme NF EN 197-1.

NOTA : La norme spécifie (Tableau 2) des exigences supplémentaires et des valeurs limites vis-à-vis de la teneur en sulfate (sous forme de SO₃) et de teneur en chlorure.

Critères de conformité

Les critères de conformité pour les propriétés mécaniques, physiques et chimiques des ciments sont spécifiées dans la norme NF EN 197-1.

Exemples de désignation

CEM II/C-M (V-LL) 32,5 R
CEM VI (S-P) 42,5 L

Sommaire de la norme NF EN 197-5

- Introduction
- 1 DOMAINE D'APPLICATION
- 2 RÉFÉRENCES NORMATIVES
- 3 TERMES ET DÉFINITIONS
- 4 CONSTITUANTS ET COMPOSITION
- 5 EXIGENCES
- 6 DÉSIGNATION NORMALISÉE
- 7 CRITÈRES DE CONFORMITÉ
- 8 ATTESTATION DE CONFORMITÉ
- 9 MARQUAGE ET ÉTIQUETAGE
- Bibliographie

Auteur

Patrick Guiraud



Retrouvez toutes nos publications sur les ciments et bétons sur infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

